

RAPPORT SFCR D'AXÉRIA PRÉVOYANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017



Table des matières

1. Préambule	6
2. Synthèse	6
2.1 Activité	6
2.2 Gouvernance	6
2.3 Profil de risque	7
2.4 Valorisation à des fins de solvabilité.....	8
2.5 Gestion du capital.....	8
3. Activités et Résultats	9
3.1 Informations générales	9
3.2 Description quantitatif et qualitatif du résultat de souscription.....	10
3.2.1 Résultat 2017 par ligne d'activité	10
3.2.2 Résultat 2017 par zone géographique	11
3.2.3 Comparaison 2016/2017	11
3.3 Description quantitatif et qualitatif du résultat financier	12
3.3.1 Produits et dépenses	12
3.3.2 Profits et pertes.....	13
3.3.3 Titrisation	13
3.4 Autres dépenses importantes	13
3.5 Autres informations pertinentes.....	13
4. Système de gouvernance	14
4.1.1 Description de l'organe d'administration	14
4.1.1.1 Le Conseil d'Administration	14
4.1.1.2 La Direction Générale	15
4.1.1.3 Les Fonctions Clés.....	16
4.1.1.4 La Comitologie.....	17
4.1.2 Faits marquants de l'exercice dans le système de gouvernance	17
4.1.3 Politique de Rémunération	18

4.1.4 Informations sur les transactions importantes	20
4.2 Compétence et Honorabilité	20
4.2.1 Compétence et honorabilité	20
4.2.2 Evaluation	20
4.3 Système de gestion des risques	22
4.3.1 Système de gestion des risques	22
4.3.2 Intégration du système de gestion des risques et de la Fonction Gestion des Risques aux décisions de l'entreprise	23
4.4 ORSA.....	23
4.4.1 Description du processus ORSA	23
4.4.2 Périodicité ORSA	24
4.4.3 Besoins de solvabilité.....	24
4.5 Contrôle Interne.....	24
4.5.1 Description du système de Contrôle Interne.....	24
4.5.2 Description des activités de la fonction de vérification de la conformité	26
4.6 Description des activités de la fonction audit interne	28
4.6.1 Description de la mise en œuvre	28
4.6.2 Indépendance de la fonction audit interne	28
4.7 Description des activités Fonction Actuarielle	29
4.8 Description de la politique de sous-traitance	29
4.9 Adéquation système de gouvernance & système de gestion des risques.....	30
4.10 Autres informations importantes	30
5. Profil de risque	31
5.1 Risque de souscription.....	31
5.2 Risque de marché	31
5.3 Risque de crédit	31
5.4 Risque de liquidité	32
5.5 Risque opérationnel	32
5.6 Autres risques importants.....	32
6. Valorisation.....	33
6.1 Valorisation des actifs.....	33
6.1.1 Description de la méthodologie S2 pour les grandes classes d'actifs.....	33
6.2 Valorisation des provisions techniques	34

6.2.1	Montant des provisions	34
6.2.1.1	Provisions Best Estimate « stock »	34
6.2.1.2	Provisions Best Estimate « primes futures »	36
6.2.1.3	Risk Margin	37
6.2.2	Niveau d'incertitude	37
6.2.3	Passage S1/S2	38
6.2.4	Ajustement égalisateur	38
6.2.5	Correction pour volatilité	38
6.2.6	Courbe des taux d'intérêt transitoire	38
6.2.7	Déduction transitoire	38
6.2.8	Autres informations	38
6.2.8.1	Réassurance et titrisation	38
6.2.8.2	Changement d'hypothèses dans le calcul des provisions techniques	38
6.3	Valorisation des autres passifs	39
6.4	Méthodes alternatives de valorisation	39
6.5	Autres informations importantes	39
7.	Gestion du capital	40
7.1	Fonds Propres	40
7.1.1	Informations générales : Politique	40
7.1.2	Qualité des fonds propres	40
7.1.3	Montant des fonds propres pour couvrir le SCR	40
7.1.4	Montant des fonds propres pour couvrir le MCR	41
7.1.5	Analyse écart S1/S2	41
7.1.6	Mesure transitoire	41
7.1.7	Fonds Propres auxiliaires	41
7.1.8	Eléments déduits des Fonds Propres	41
7.2	SCR et MCR	41
7.2.1	Evaluations	41
7.2.2	Solvency Capital Requirement par module	42
7.2.3	Calculs simplifiés	42
7.2.4	USP (Undertaking Specific Parameters)	42
7.2.5	Capital add-on	42
7.2.6	Minimum Capital Requirement	42
7.2.7	Changements importants MCR ou SCR	43

7.2.8	Sous-module « risques sur actions » fondé sur la durée	43
7.3	Sous-module « risques sur actions » fondé sur la durée	43
7.4	Modèle interne	43
7.5	Manquement au niveau de capital requis	43
7.6	Autres informations importantes	43



1. Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du régime prudentiel Solvabilité 2 le 1er janvier 2016, Axéria Prévoyance établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public.

Pour cela, il s'appuie :

- Sur les articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur les mesures d'exécution publiées sous forme de règlement le 17 janvier 2015.
- Le rapport présente les informations visées aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Axéria Prévoyance respecte ainsi la structure prévue à l'annexe 20 du règlement.

Le présent rapport concerne la période de référence du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 et est mis à disposition sur le site internet de la compagnie.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2017, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Compagnie lors de la séance du 23 avril 2017.

2. Synthèse

2.1 ACTIVITÉ

Axéria Prévoyance est une Compagnie d'assurance mixte, spécialisée en assurances de personnes exerçant majoritairement sur les marchés de l'assurance emprunteur, la prévoyance (individuelle et collective), et la santé (complémentaire ou au 1^{er} €).

Le chiffre d'affaires d'Axéria Prévoyance s'élève à 343M€ au 31 décembre 2017, en hausse de 35M€ par rapport à 2016, et dispose d'un ratio de solvabilité robuste (Fonds Propres / Solvency Capital Requirement) : 301% au 31 décembre 2017.

Le résultat technique s'améliore de 1,2M€ par rapport à 2016 et la politique des investissements basée sur une approche prudente a conduit à une baisse de 0,7M€ hors effet exceptionnel dans un contexte de taux toujours bas.

2.2 GOUVERNANCE

La Compagnie est administrée par un Conseil qui s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2017. Les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs et les fonctions clés sont soumis à des critères de compétence et d'honorabilité.

Les évolutions notables sont :

- La nomination de Monsieur Olivier Bougarel au poste de Directeur Général à partir de septembre 2017,
- La démission de Jérôme Vuarier, fonction gestion des risques au 4 trimestre 2017. Le remplaçant a été nommé lors du conseil d'administration de mars 2018. Pendant

la période transitoire, la fonction actuarielle a assuré les missions de la fonction gestion des risques.

2.3 PROFIL DE RISQUE

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription a peu évolué entre 2016 et 2017, en l'absence d'évolution dans le business model de la Compagnie, le risque étant concentré sur les produits emprunteurs (risque long).

L'exposition au risque de souscription s'élève à 61M€ au 31 décembre 2017.

Risque de marché

Compte tenu de son activité assurantielle et de la gestion de ses fonds propres, la Compagnie est exposée aux risques de marchés financiers. La Compagnie a mis en place un cadre pour maîtriser ces risques : respect du principe des 4 yeux, comité financier, appétence aux risques financière prudente. Aucune évolution significative n'a eu lieu en 2017.

L'exposition aux risques de marché conformément à la formule standard passe de 24M€ à 36M€, du fait d'une hausse de la part action.

Risque de crédit et de liquidité

Le risque de crédit évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition de la compagnie au risque de défaut passe de 9,8M€ au 31 décembre 2016 à 8,8M€ au 31 décembre 2017.

Le risque de liquidité évalue l'impossibilité pour la Compagnie de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Les placements étant principalement en représentation des fonds propres sans risque de liquidité, ce risque est limité pour la Compagnie.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel évalue :

- Les risques liés aux dysfonctionnements internes à la Compagnie en termes de contrôle interne, collaborateur clé - risque à ne pas négliger dans une compagnie de taille modeste, à la fraude,
- Les risques liés aux dysfonctionnements suite à l'externalisation d'activités (délégation de gestion pour la compagnie principalement pour la Compagnie).

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 11,6M€ à fin 2017.

2.4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de l'entreprise est établi au 31 décembre conformément à la Directive Solvabilité II.

Les actifs et passifs sont évalués :

- Sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de la société,
- En incluant les contrats en stock c'est-à-dire sans prendre en compte les affaires nouvelles,
- Au montant pour lesquels ils pourraient être transférés à un autre d'organisme d'assurance :
 - o Les placements financiers sont donc comptabilisés à leur juste valeur.
 - o Les provisions techniques sont évaluées au montant que la société aurait à payer pour transférer ses passifs d'assurance à un autre d'organisme d'assurance (ou de réassurance dans certains cas).

Le processus d'évaluation des provisions a été renforcé avec l'acquisition d'un outil de projection de flux référencé sur le marché de l'assurance de personnes.

2.5 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est définie dans la politique du bilan prudentiel validée par la direction générale et soumise chaque année à l'approbation du conseil d'administration. Au cours de l'année cette politique n'a pas été modifiée.

Les **fonds propres** augmentent pour passer de 160,6M€ au 31 décembre 2016 à 170,3M€ au 31 décembre 2017 en raison principalement de l'affectation d'une partie du résultat 2016.

Le **capital de solvabilité requis (SCR)** augmente de 7,6M€ pour atteindre 58,3M€ au 31 décembre 2017. Les principaux facteurs de hausse sont l'augmentation de la part action dans les actifs de la compagnie et le développement des affaires en assurance de prêts.

Le **minimum de capital requis (MCR)** augmente d'un million d'euros pour atteindre 14,7M€ au 31 décembre 2017.

3. Activités et Résultats

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Axéria Prévoyance est une Compagnie d'assurance mixte, spécialisée en assurances de personnes, filiale à 100% du Groupe April depuis 2004. Société anonyme régie par le Code des assurances, la société est immatriculée au Registre du Commerce de Lyon.

Le capital social est de 31 000 000 € et le siège social est basé 90 avenue Félix Faure à Lyon (69439 Lyon Cedex 03).

La société est immatriculée auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) sous le numéro 10340502 et a pour Legal Entity Identifier 969500NTN2C482RC6G26.

Ses activités sont soumises à l'ACPR - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9.

Le contrôleur en charge est Monsieur Idriss AMRANI idriss.AMRANI@acpr.banque-france.fr au sein de la brigade 4 d'Olivier DESMETTRE, olivier.DESMETTRE@acpr.banque-france.fr

Le contrôle de la sincérité et la régularité des comptes annuels garantissant leur certification est réalisé par le Cabinet KPMG, Paris La Défense et en particulier Francine Morelli, fmorelli@kpmg.com.

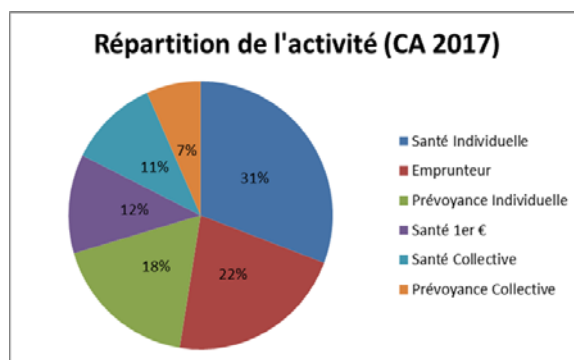
Concernant l'activité 2017, Axéria Prévoyance souscrit des risques en santé et en prévoyance individuelle et collective.

Axéria Prévoyance dispose ainsi d'agrément pour les branches suivantes :

- 1- Accidents
- 2- Maladie
- 20- Vie/Décès

Les principaux marchés sur lesquels elle exerce sont :

- L'assurance emprunteur (garanties décès et arrêt de travail),
- La prévoyance individuelle (garanties décès, décès accidentel et arrêt de travail),
- La complémentaire santé (individuelle ou collective),
- La santé 1^{er} €,
- La prévoyance collective (garanties décès, décès accidentel et arrêt de travail).



En 2017, Axéria Prévoyance a exercé :

- En liberté d'établissement une activité d'assurance en Italie (2005), en Allemagne (2006), en Espagne (2006) et au Portugal (2008), en accompagnement du développement du groupe,
- En LPS (Libre Prestation de Service) sur l'ensemble du territoire européen depuis fin 2009.

L'activité reste néanmoins essentiellement axée sur le territoire français avec environ 97 % du chiffre d'affaires 2017 provenant des portefeuilles français.

La Compagnie est dirigée par :

- Un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Jean-Yves GUYON et composé de membres du Groupe April et d'administrateurs indépendants.
- Deux dirigeants effectifs, Monsieur Olivier BOUGAREL Directeur Général et Madame Christine PASCAL Directeur Général Adjoint.

3.2 DESCRIPTION QUANTITATIF ET QUALITATIF DU RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

3.2.1 RÉSULTAT 2017 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

La Compagnie a segmenté son résultat technique entre ses 4 lignes d'activités :

- Deux en Vie (Vie et Health SLT),
- Deux en non-Vie (Income Protection et Medical Expenses).

La ligne d'activité « Frais de soins » est la plus importante en terme de chiffres d'affaires (186M€) et apporte un peu plus de 30% du résultat net (4,3M€). La ligne Vie génère quant à elle la plus grande partie du résultat net (10,9M€). La ligne d'activité Santé Similaire à de la Vie présente un résultat négatif (-1,3M€), de même que la ligne Protection de Revenus, qui fait état d'un résultat net de -0,03M€.

Compte de résultat En K€	Vie			Santé Similaire à de la Vie		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Primes	94 621	- 47 048	47 574	36 270	- 18 501	17 769
Commissions	- 44 199	14 612	- 29 587	- 16 034	3 795	- 12 240
Charge sinistres	- 31 037	23 978	- 7 059	- 21 553	14 705	- 6 849
Résultat technique	19 385	- 8 458	10 927	- 1 318	- 1	- 1 319

Compte de résultat En K€	Protection de revenus			Frais de Soins		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Primes	26 611	- 15 437	11 174	185 669	- 99 586	86 083
Commissions	- 11 149	2 995	- 8 154	- 57 194	30 094	- 27 100
Charge sinistres	- 14 668	11 615	- 3 053	- 128 625	73 909	- 54 716
Résultat technique	794	- 827	- 33	- 150	4 417	4 267

3.2.2 RÉSULTAT 2017 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le résultat technique de la Compagnie provient essentiellement de ses résultats en France. La Compagnie a une implantation non négligeable au Portugal, en Allemagne, en Italie et à Monaco.

Les autres pays représentent un chiffre d'affaires inférieur à 60K€.

En k€	France			Hors France		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Primes acquises	333 201	-177 645	155 556	9 970	-2 926	7 044
Commissions	-125 044		-125 044	-3 531		-3 531
Charge de sinistres	-191 232	123 304	-67 928	-4 653	903	-3 750
Commission réassurance		51 016	51 016		479	479
Résultat technique	16 925	-3 325	13 600	1 786	-1 544	242

3.2.3 COMPARAISON 2016/2017

En comparant par rapport à 2016, nous remarquons que la composante Frais de Soins est en pleine expansion avec une hausse de 34M€ du chiffre d'affaires, ce qui représente la quasi-totalité de la hausse globale, toutes lignes d'activités confondues.

Le chiffre d'affaires de la partie Vie décroît lentement, il y a deux composantes principales qui expliquent ce phénomène : le run-off sur le portefeuille emprunteur historique, et la sortie de nouveaux produits emprunteur fin 2017 qui auront un fort impact en 2018.

Concernant les lignes d'activités Santé Similaire à de la Vie et Perte de Revenus, nous constatons une hausse légère pour la première, et plus marquée pour la seconde.

En termes de résultats, la composante Vie est en forte hausse du fait notamment des bons résultats techniques sur le programme principal de réassurance de la Compagnie. Les autres lignes d'activité connaissent un recul du résultat.

En K€		2017	2016	Delta
Vie	Chiffre d'Affaires	94 621	96 494	- 1 873
	Résultat Net	10 927	5 872	5 055
Santé Similaire Vie	Chiffre d'Affaires	36 270	34 971	1 299
	Résultat Net	- 1 319	468	- 1 787
Perte de Revenus	Chiffre d'Affaires	26 611	24 811	1 800
	Résultat Net	- 33	1 494	- 1 527
Frais de Soins	Chiffre d'Affaires	185 669	151 639	34 030
	Résultat Net	4 267	4 796	- 529
TOTAL	Chiffre d'Affaires	343 171	307 915	35 256
	Résultat Net	13 842	12 630	1 212

3.3 DESCRIPTION QUANTITATIF ET QUALITATIF DU RÉSULTAT FINANCIER

3.3.1 PRODUITS ET DÉPENSES

Le résultat financier d'Axéria Prévoyance s'élève à 6,4M€ au 31 décembre 2017.

En K€	Réel 2017
Poche actions	0
Poche obligations	3 770
Poche diversification	1 874
Poche trésorerie	1 168
Divers	-394
Résultat financier	6 418

Le résultat est décomposé en 3,8M€ sur la poche obligations (poche correspondant à un peu moins de 50% des actifs gérés par la Compagnie), 1,9M€ sur la poche diversification (dividendes sur immobilier notamment) et 1,2M€ sur la poche trésorerie (intérêts reçus sur des dépôts à terme).

Le tableau ci-dessous illustre les variations du résultat financier entre 2016 et 2017 :

En K€	Réel 2017	Réel 2016	Variation
Poche actions	0	2 155	-2 155
Poche obligations	3 770	4 366	-596
Poche diversification	1 874	1 497	377
Poche trésorerie	1 168	1 366	-198
Divers	-394	-109	-285

Résultat financier	6 418	9 276	-2 858
---------------------------	--------------	--------------	---------------

Le résultat financier d’Axéria Prévoyance est en baisse de 2,9M€ par rapport au 31 décembre 2016. Cet écart provient principalement d’un résultat 2016 particulièrement élevé suite à la récupération de plus-value de cession (2,1M€) sur le fonds action de la Compagnie réalisée en 2016. La poche obligations a vu ses résultats diminuer avec la baisse des encours mais également la baisse du rendement moyen du portefeuille en lien avec la baisse des taux d’intérêts.

Les frais liés à la gestion financière de la Compagnie (part des frais du GIE Asset Management) sont de 336K€ soit 0.114% des actifs gérés et diminue légèrement par rapport à 2016 (355K€).

3.3.2 PROFITS ET PERTES

Au 31 décembre 2017, la Compagnie ne comptabilise pas de provisions pour dépréciation durable (PDD) dans son bilan (comme en 2016).

3.3.3 TITRISATION

Axéria Prévoyance n’a pas recours à de la titrisation.

3.4 AUTRES DÉPENSES IMPORTANTES

Le résultat net d’impôts de la Compagnie est de 8,4M€.

En plus des résultats techniques et financiers, la Compagnie a des frais généraux à hauteur de 6,9M€.

Le résultat de la Compagnie est en baisse de 1,8M€ avec l’an dernier. Cet écart s’explique principalement par baisse des résultats financiers (effet exceptionnel de 2,1M€ en 2016).

3.5 AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Axéria Prévoyance n’a pas d’autre information pertinente à communiquer sur le résultat de la Compagnie.

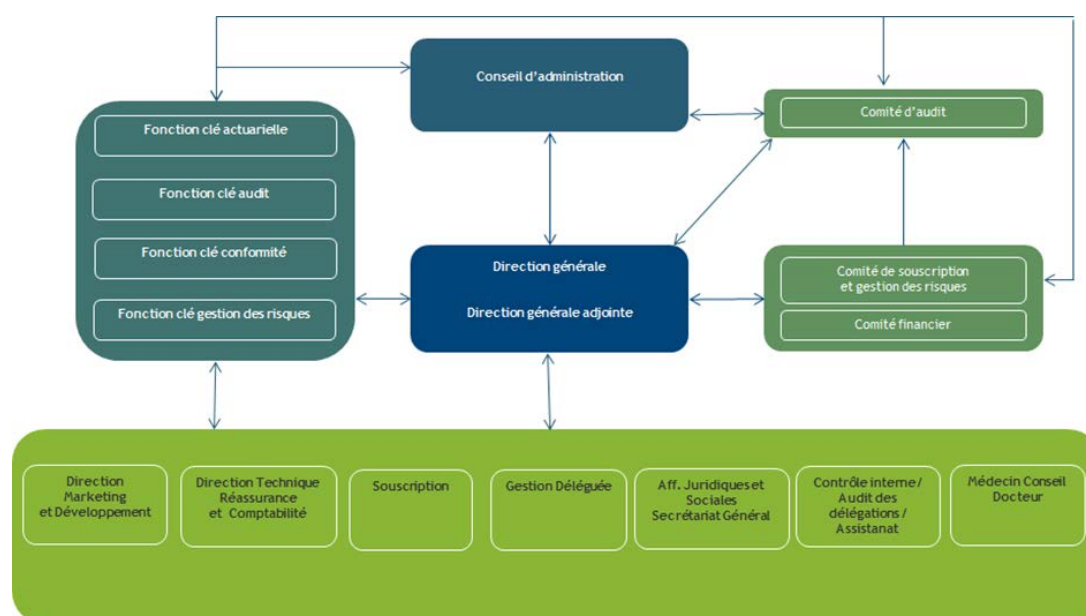
4. Système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie instaure une répartition appropriée des responsabilités administratives et de contrôle, définit et délimite les obligations, responsabilités et compétences des responsables et protège les droits des actionnaires, ainsi que les intérêts des assurés.

Axéria Prévoyance a mis en place un système de gouvernance qui prévoit une gestion saine et prudente de l'entreprise, répondant aux exigences de l'article L.354-1 du Code des assurances.

Le système de gouvernance de la Compagnie est par ailleurs en adéquation avec sa stratégie, sa taille et la structure de son actionnariat.

L'organisation de la gouvernance est illustrée ci-dessous :



4.1.1 DESCRIPTION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

4.1.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Compagnie est administrée par un Conseil d'Administration qui est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de six ans au plus, rééligibles.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration de la Compagnie est composé d'un Président qui est également administrateur et de quatre administrateurs.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Compagnie l'exige. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par tous moyens et même verbalement. Tous les documents et informations nécessaires à la mission des

administrateurs leur sont communiqués dans la forme et dans un délai leur permettant de délibérer dans des conditions satisfaisantes.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Compagnie ou à celui de la maison mère.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Compagnie et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Compagnie et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Compagnie et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.1.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration.

Les statuts de la Compagnie prévoient :

- Le mode de nomination (de une à cinq personnes),
- Ses pouvoirs,
- Ses rapports avec les tiers,
- Sa rémunération,
- Sa révocation.

Conformément à l'article L.322-3-2 du Code des assurances, Axéria Prévoyance répond au principe des « 4 yeux » par une direction assurée par au moins deux personnes, les « dirigeants effectifs » : le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

Ces dirigeants effectifs doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article L.322-2 du Code des assurances quant à leur honorabilité et leur compétence.

Le rôle des dirigeants effectifs (DG et DGA) est défini ci-dessous :

- Mettre en œuvre les stratégies, politiques et décisions du Conseil d'Administration,
- Mettre en place une culture du risque et structurer le contrôle,
- Évaluer et surveiller les risques, dispositif de gestion des risques et de Contrôle Interne,
- Mettre en place une gouvernance interne fiable (fonctions de contrôle, créer des mécanismes de rémunération et incitation appropriés, promouvoir une gestion efficace des RH),

- Rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration et aux différents comités de la Société, transmettre les informations exactes, informer des questions importantes et répondre aux besoins d'informations.

Les pouvoirs donnés par le Conseil d'Administration au Président et au Directeur Général sont les suivants :

- Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général sont ceux que leur confère la loi.
- Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration. Ces pouvoirs, accompagnés de la faculté de subdélégation, doivent s'exercer dans le cadre des dispositions prévues par les statuts, des orientations et directives générales décidées par le Conseil d'Administration et dans le respect des principes du management spécifiques à la Société et au Groupe APRIL.
- Le Président du Conseil d'Administration comme le Directeur Général représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

4.1.1.3 LES FONCTIONS CLÉS

La Compagnie a nommé quatre fonctions clés, conformément aux articles L.322-3-2 et L.354-1 du Code des assurances.

Le positionnement des fonctions clés dans l'organisation leur garantit une absence de conflits d'intérêts.

Elles sont rattachées hiérarchiquement à la Direction Générale.

Par ailleurs, la Société a veillé à ce que les personnes en charge des fonctions clés remplissent les conditions de compétence et d'honorabilité exigées par le périmètre et la nature de leur fonction.

Les rôles et missions principales des Fonctions Clés sont les suivantes :

- **La fonction conformité** : les missions principales de la fonction conformité sont d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité ainsi que l'impact sur la Compagnie de tous changements juridiques.
- **La fonction actuarielle** : son rôle est de superviser le calcul des provisions techniques, en s'assurant de la qualité des données et en déterminant la méthodologie adéquate pour leurs évaluations. Elle a également pour mission d'émettre son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

- **La fonction Gestion des Risques** : son rôle est d'identifier les risques (techniques et non techniques) supportés par la Compagnie et de mettre en place une politique de gestion des risques afin de les maîtriser.
- **La fonction audit interne** : son rôle est un rôle de prévention et de détection à l'égard du Conseil d'Administration et de la Direction afin de protéger les actifs, la réputation et la viabilité de la Compagnie en vérifiant que tous les risques significatifs sont bien identifiés, évalués de façon adéquate et correctement remontés au Conseil d'Administration.

4.1.1.4 LA COMITOLOGIE

La Compagnie s'appuie dans le cadre de sa gouvernance sur la comitologie suivante :

- **Comité financier** : le Comité financier exerce des activités de contrôle, d'actualisation et de validation de la politique d'investissement. Il décide des orientations stratégiques et des allocations d'actifs.
- **Comité de souscription et de gestion des risques** : les missions du Comité consistent à examiner, évaluer et contrôler la performance de l'activité de souscription et de gestion des risques de la Compagnie.
- **Comité d'audit** : le Comité d'audit joue un rôle actif dans la gouvernance de la Compagnie. Il accorde une attention particulière à la revue du processus d'élaboration de l'information financière, s'assure de la clarté des informations financières publiées, de la pertinence des méthodes comptables, de l'adéquation des provisions techniques ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques des compagnies.

La Compagnie dispose par ailleurs de comités internes dans le cadre de son activité quotidienne :

- Un Comité de Pilotage qui a pour objectif de définir et acter des décisions opérationnelles,
- Un Comité de Pilotage Solvabilité II qui arbitre les travaux de modélisation de la Compagnie en lien avec le Comité de Souscription et de Gestion des Risques de la Compagnie,
- Un Comité de Pilotage des Délégués qui a pour rôle de renforcer le dispositif de maîtrise des délégués par une vision transverse des activités déléguées et de leur niveau de maîtrise.

4.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE DANS LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Au cours de l'année 2017, le système de gouvernance de la Compagnie a été modifié comme suit :

- Lors du Conseil d'Administration du 4 septembre 2017, Monsieur Oliver BOUGAREL a été nommé Directeur Général en remplacement de Madame Catherine PIGEON.

- Le Conseil d'Administration a modifié son Règlement Intérieur lors de sa séance du 21 septembre 2017 pour ce qui concerne la composition du Comité d'Audit de la compagnie.
- Lors du Conseil d'Administration du 30 novembre 2017, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée à la suite de l'atteinte de la limite d'âge statutaire par l'un des administrateurs. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.
- Au cours de l'année 2017 (3^{ème} trimestre), la Compagnie a procédé au remplacement de sa fonction clé Gestion des risques.

4.1.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de la Compagnie définit les modalités de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des membres du Comité d'audit, des fonctions clés et de l'ensemble du personnel.

La politique de rémunération est un élément clé de la stratégie de la Compagnie, stratégie qui vise notamment à intégrer et conserver les ressources humaines possédant les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires à l'exercice de son activité. La politique de rémunération définit les différents éléments de rémunération, afin de garantir une adéquation entre la stratégie de la Compagnie et sa politique de Gestion des Risques.

Lorsque la rémunération est liée à la performance, la Compagnie s'assure que les objectifs fixés ne génèrent pas de conflits d'intérêt, notamment au niveau de sa politique de Gestion des Risques et de sa politique de Conformité.

La politique de rémunération est portée à la connaissance de chaque membre du personnel de la société. Elle est validée par le Conseil d'Administration tous les ans.

Le Conseil d'Administration définit les modalités de fixation des rémunérations du Président du Conseil d'Administration, des membres du Comité d'Audit, du Directeur Général et des Fonctions Clés :

- Le Président du Conseil d'Administration et les administrateurs indépendants sont rémunérés par des jetons de présence.
- En Application de l'article 4.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, « *les membres du Comité d'audit ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leur mission. Leur fonction au sein du Comité d'Audit peut être prise en compte pour la répartition des jetons de présence en tant qu'administrateur.* »
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération est définie selon des principes fixés par le Comité de Direction Générale afin de s'assurer de la cohérence des rémunérations proposées (fixe et variable), en tenant compte de l'activité, de la taille de la Compagnie et de la situation de marché. La rémunération variable doit récompenser la performance en

lien avec la stratégie de la Compagnie. Cette rémunération est basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs.

- Ces objectifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.
- En ce qui concerne les fonctions clés, leur rémunération se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La composante variable de la rémunération ne doit pas créer d'incitations qui encourageraient des comportements à risque, pouvant influencer sur le profil de risque de la Compagnie, mais doit récompenser la performance qui est cohérente avec la stratégie de la Compagnie. Afin de ne pas provoquer des situations de conflits d'intérêt, la détermination de la rémunération variable des fonctions clés est fondée sur des objectifs qualitatifs (et non quantitatifs). De plus, la fixation et la réalisation de la rémunération variable pour les fonctions clés est validée au mois de décembre chaque année par le Conseil d'Administration.

Afin de répondre aux exigences de bonnes pratiques, la politique de rémunération de la Compagnie est revue annuellement par le Conseil d'Administration.

Cette revue évalue les niveaux de rémunération, ainsi que les risques actuels et futurs liés à la politique de rémunération, la solvabilité et les objectifs à long terme de la Compagnie.

Cette revue doit également prendre en considération:

- La stratégie globale de la Compagnie,
- Les limites fixées par la politique de Gestion des Risques,
- Les mécanismes de contrôle des risques et de gouvernance, afin de gérer les conflits d'intérêts qui pourraient survenir.

En outre, le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération reste en adéquation avec tout changement de profil de risque de la Compagnie.

Par ailleurs, la politique de rémunération fixe les règles générales appliquées au sein de la Compagnie afin de récompenser l'engagement, l'implication et fidéliser sur le long terme l'ensemble du personnel, tout en garantissant une gestion saine et prudente des risques.

La rémunération du personnel de la Compagnie est composée :

- D'une part fixe constituée par le salaire de base et les primes prévues par les dispositions conventionnelles et,
- D'une part variable liée à la réalisation d'objectifs. Le pourcentage de cette part variable est déterminé en fonction du poste occupé et du salaire de base, tout en veillant à ce que la rémunération variable n'ait pas d'impact sur le profil de risque de la Compagnie.

La Compagnie a par ailleurs mis en place un accord d'intéressement au profit de l'ensemble du personnel, ainsi que divers avantages collectifs.

La Compagnie dispose en outre d'un régime de retraite de base obligatoire et d'une couverture retraite complémentaire pour l'ensemble du personnel et la direction générale.

4.1.4 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS IMPORTANTES

La Compagnie ne signale aucune transaction importante conclue durant l'année 2017 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur la Compagnie ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

4.2 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

4.2.1 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

Au travers de sa politique de « Compétence et Honorabilité », la Compagnie détermine les exigences requises en matière d'honorabilité et de niveau d'expertise des membres du Conseil d'Administration, ainsi que des fonctions exerçant un contrôle au sein de la Compagnie, à savoir le Directeur Général, le Directeur Général Délégué/Adjoint et les fonctions clés.

4.2.2 EVALUATION

Evaluation de l'honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité implique la prise en compte de la réputation et de l'intégrité d'une personne. L'honnêteté est une des qualités à considérer, de même, les conflits d'intérêts peuvent influencer le comportement d'une personne et doivent être évités.

Le processus d'évaluation de l'honorabilité est réalisé par la Compagnie. L'évaluation de l'honorabilité contrôle les éléments suivants :

- Toute condamnation pénale, interdiction de gérer, sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle, ou mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger, ou toute procédure en cours dans un des cas ci-dessous énoncés ;
- Tout licenciement pour faute professionnelle ou révocation pour faute d'un mandat, ou toute procédure en cours en France ou à l'étranger ;
- Toutes enquêtes en cours, mesures coercitives, ou sanctions, pour non-conformité avec la législation des services financiers ou par un organisme de réglementation ou professionnel ;
- Si l'une des entreprises dans lesquelles la personne a exercé des fonctions de direction/ contrôle au cours des dix dernières années :
 - o S'est vu refuser ou retirer une autorisation ou un agrément dans le domaine des assurances, bancaire, ou financier, en France ou à l'étranger ou a fait l'objet d'une mesure de redressement ou liquidation judiciaires,

- A vu ses commissaires aux comptes en France ou les contrôleurs légaux pour les entreprises ayant leur siège social à l'étranger refuser de certifier les comptes ou assortir leur certification de réserves,
- A fait l'objet d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire prise par une autorité de contrôle ou une organisation professionnelle, notamment une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger.

Cette approche ne signifie pas que toutes les infractions antérieures peuvent systématiquement entraîner une incapacité de satisfaire aux exigences, mais plutôt qu'elles doivent être évaluées au cas par cas.

L'évaluation de l'honorabilité est effectuée annuellement sur la base d'une déclaration de non condamnation accompagnée d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois pour les dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Pour les membres du Conseil d'Administration, l'évaluation de l'honorabilité est effectuée au minimum tous les trois ans sur la base d'une déclaration de non condamnation accompagnée d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Évaluation des compétences

★ Conseil d'Administration

La Compagnie tient compte de la compétence individuelle et collégiale de son Conseil d'Administration. Dans l'appréciation portée sur chaque membre, elle s'assure de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres.

Elle s'assure que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à la Compagnie. Pour satisfaire aux exigences de compétences collégiales et individuelles du Conseil d'Administration, la Compagnie a mis en place un questionnaire d'auto-évaluation permettant de juger du caractère compétent du Conseil d'Administration.

Sur cette base, un programme de formation permet à la fois une montée en compétence des administrateurs et une information sur les évolutions réglementaires majeures.

Le questionnaire d'auto évaluation porte sur les parties suivantes, couvrant l'ensemble des activités d'assurance :

- La connaissance du marché,
- La stratégie et le business model,
- Le système de gouvernance,
- L'analyse financière et actuarielle,
- Le cadre réglementaire et ses exigences.

Il est rappelé que chaque membre du Conseil d'Administration n'est pas tenu de posséder chaque expertise, compétence et expérience dans tous les domaines énumérés ci-dessus. Cependant, la connaissance, la compétence et l'expérience collective du Conseil d'Administration dans son ensemble doit permettre une gestion saine et prudente de la Compagnie. Cette connaissance collective doit être maintenue en tout temps afin que tout changement dans les membres du Conseil d'Administration puisse être considéré dans cette perspective.

★ Directeur Général, Directeur Général Délégué/Adjoint et Fonctions clés

Les compétences, l'expérience, la réputation et l'intégrité des personnes gérant effectivement la Compagnie et des fonctions clés sont déterminées et vérifiées par la Compagnie grâce aux démarches suivantes :

- Curriculum vitae daté et signé,
- Copie de la Carte nationale d'identité ou du passeport,
- Copie des diplômes obtenus,
- Extrait de bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- Déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances,
- Référence,
- Et tous autres moyens nécessaires à l'évaluation.

Cette évaluation démontre que la personne a prouvé, par le passé, ses compétences et son honorabilité pour l'exercice de ses futures fonctions.

Toutes les personnes concernées seront tenues de maintenir leurs compétences pour le rôle qu'elles remplissent à travers la formation continue.

La Compagnie dispose de procédures pour répondre aux exigences de compétences lors de l'embauche, mais intègre également un processus de formation professionnelle continue afin que l'ensemble de ces personnes reste informé des évolutions liées à leur fonction.

L'évaluation des compétences et la formation continue sont réalisées dans le cadre de l'exercice d'évaluation annuel.

La responsabilité de la coordination de la formation professionnelle repose sur la Direction Générale. La Direction Générale veille également à ce qu'un budget de formation soit affecté dans le cadre des budgets annuels de la Compagnie.

4.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

4.3.1 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

La Compagnie a mis en place une politique de gestion des risques qui décline de manière

opérationnelle l'appétence au Risque de la Compagnie. Cette politique permet de définir les risques que la Compagnie peut prendre, que ce soit en termes techniques et financiers. De manière concrète, les garanties pouvant être souscrites sont listées avec des limitations en termes de chiffre d'affaires, dans le cadre de nouveau partenariat ou dans le cadre de produits spécifiques.

De même, au niveau de l'actif, la Compagnie met en place un mandat de gestion avec son gestionnaire pour déterminer l'exposition cible, ainsi que les expositions minimales et maximales pour chaque catégorie d'actifs.

Pour vérifier le respect des règles édictées, la Compagnie s'appuie sur sa Comitologie: le Comité de Souscription et de Gestion des Risques s'assure de la cohérence des risques assurantiels (souscription des nouveaux produits, adéquation de la réassurance, suivi des portefeuilles et revalorisation) alors que le Comité Financier s'intéresse aux risques de marché (type d'investissement, contraintes de dispersion...).

Par ailleurs, la Compagnie établit une cartographie des risques qu'elle encourt (qui inclut les risques stratégiques, de conformité, et assurantiels), qui est mise à jour au minimum chaque année.

4.3.2 INTÉGRATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES ET DE LA FONCTION GESTION DES RISQUES AUX DÉCISIONS DE L'ENTREPRISE.

La Fonction Gestion des Risques identifie les risques (techniques et non techniques) supportés par la Compagnie et met en place une politique de Gestion des Risques afin de les maîtriser (cartographie des risques, plan d'action...).

Pour se faire, la Fonction Gestion des Risques participe au Comité de Souscription et de Gestion des Risques, soit en tant qu'invité pour la partie souscription (mise en place de nouveau produit ou d'un nouveau traité de réassurance, politique de revalorisation, suivi d'un produit ou d'une réassurance), soit en présentant les éléments pour la partie Gestion des Risques (élaboration de la cartographie des risques, mise à jour des politiques, présentation des résultats de l'ORSA - Own Risk and Solvency Assessment).

Pour surveiller les risques financiers, la Fonction Gestion des Risques prend part chaque trimestre au Comité Financier de la Compagnie et reçoit mensuellement les reportings comptables transmis par le gestionnaire d'actifs.

Enfin, la Fonction Gestion des Risques assiste au minimum deux fois par an au Conseil d'Administration pour présenter ses travaux et l'alerter si nécessaire.

4.4 ORSA

4.4.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA a pour objectif d'évaluer à court et à moyen terme les risques propres à la Compagnie et de déterminer le niveau de capital correspondant pour les couvrir.

L'analyse de l'exposition aux risques tient compte de l'ensemble des risques de la Formule Standard, mais ne s'y restreint pas.

Les risques sont évalués en fonction de leur impact sur le ratio de solvabilité (tel que défini dans le référentiel Solvabilité II). Cet impact sur la valeur, est évalué à travers des scénarios de stress, et en scénario central, elle tient compte d'informations qualitatives.

L'évaluation des risques réalisée dans le cadre de l'ORSA tient compte du profil de risque spécifique d'Axéria Prévoyance et certains paramètres spécifiques sont pris en compte par rapport aux calculs de la formule standard.

Les hypothèses, indicateurs et chocs appliqués dans le cadre des stress tests sont documentés dans le rapport ORSA.

4.4.2 PÉRIODICITÉ ORSA

L'AMSB (Administrative Management or Supervisory Body), en accord avec la Fonction Clé Gestion des Risques, a déterminé le calendrier des ORSA réguliers de la Compagnie.

Il a ainsi été décidé que l'évaluation est effectuée une fois par an et est présentée au Conseil d'Administration de décembre, lorsque la stratégie et le Business Plan sont discutés.

4.4.3 BESOINS DE SOLVABILITÉ

Pour déterminer son Besoin Global de Solvabilité, la Compagnie a choisi de partir de son ratio de solvabilité avec la formule standard et de mettre en place des ajustements sur les risques principaux.

Pour certains risques, la Compagnie a pu s'appuyer sur l'expérience de son portefeuille afin d'effectuer sa propre évaluation (historique des ratios Sinistres sur Primes par exemple). Pour d'autres, la Compagnie a préféré s'appuyer sur des études externes réalisées par des partenaires.

4.5 CONTRÔLE INTERNE

4.5.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'environnement de Contrôle Interne participe au dispositif de maîtrise des risques.

Le dispositif de Contrôle Interne a pour objectif, conformément à la réglementation, d'assurer de manière raisonnable :

- **La conformité aux lois ou règlements applicables à l'entreprise** : les lois et règlements fixent des normes de comportement que la Compagnie intègre à ses objectifs de conformité. La Compagnie veille à identifier les règles qui lui sont applicables et leur évolution dans le temps, transcrit ces règles dans ses procédures internes, informe et forme ses collaborateurs sur les règles qui les concernent. Elle veille également à ce que ces règles soient intégrées dans les protocoles avec ses partenaires.
- **L'application des instructions et des orientations fixées par les organes dirigeants** : les instructions et orientations de la Direction Générale sont établies suivant les objectifs poursuivis par la Compagnie et les risques encourus.

- **Le bon fonctionnement des processus internes de la Compagnie et la préservation de ses actifs** : la Compagnie veille à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Elle veille également à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par la gouvernance. Elle s'assure également que les activités opérationnelles des différents services soient sécurisées et optimisées tout en permettant l'atteinte des objectifs de rentabilité et de performance.
- **La fiabilité des informations financières** : la Compagnie veille à mettre en place une séparation des tâches au sein des processus, à formaliser les descriptions de fonction afin d'identifier l'origine des informations produites et leurs destinataires, et s'assure que les opérations soient comptabilisées de manière à produire une information financière reflétant sincèrement son activité et sa situation.

Il est cependant rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de Contrôle Interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue d'élimination totale de ces risques.

Le dispositif de Contrôle Interne est défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction Générale de la société.

Le Contrôle Interne contribue à :

- La maîtrise des activités de l'entreprise,
- L'efficacité des opérations,
- L'utilisation efficiente des ressources en appréhendant les risques significatifs qu'ils soient opérationnels financiers ou de conformité.

La démarche globale déployée par la Compagnie s'appuie sur les standards du COSO et intègre les cinq composantes du cadre de référence publié en mai 2006 par le groupe de place diligenté par l'AMF et actualisé en juillet 2010. Ces derniers répondent également aux enjeux du pilier 2 de Solvabilité II.

Ce dispositif est complété par la gestion des risques et l'audit interne, chacun faisant l'objet d'une politique écrite.

Les étapes fondamentales du dispositif, conduites en boucle d'amélioration continue comprennent :

- Identification des processus clés : processus d'identification et de documentation des processus clés de la Compagnie,
- Identification des risques : processus de recherche et de description des risques, Analyse des risques : processus mis en œuvre pour comprendre la nature des risques, leurs potentielles causes et conséquences,
- Évaluation des risques : processus d'évaluation adapté à la culture de l'organisation et permettant la priorisation, la comparaison des résultats de l'analyse des risques avec les critères de risque afin de déterminer si les risques et/ou leur importance sont acceptables ou tolérables,

- Traitement du risque : processus destiné à agir sur les risques (réduire, supprimer, transférer, accepter le risque).

Le Contrôle Interne se décline à tous les niveaux de l'entreprise afin d'avoir un dispositif intégré au sein des processus de la société.

Deux types de contrôles sont en place :

- Le contrôle permanent incluant des contrôles de niveau 1 et des contrôles de niveau 2 :
 - o Le 1^{er} niveau de contrôle repose exclusivement sur les responsables de processus et les opérationnels et désigne les contrôles définis et effectués pour s'assurer du respect de l'ensemble des règles, externes et internes, en vigueur et du niveau de qualité requis.
 - o Le 2^{ème} niveau de contrôle repose sur des acteurs indépendants (contrôle interne, juridique, conformité...) qui assurent la cohérence et l'efficacité du dispositif en exerçant les contrôles de 2nd niveau qui consistent à vérifier régulièrement le maintien et l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau.
- Le contrôle périodique incluant des contrôles de niveau 3. L'objectif de ce 3^{ème} niveau de contrôle, est d'évaluer l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne par le biais de missions d'audits périodiques.

Les différents outils tels que la cartographie des processus, la cartographie des risques, les contrôles, la base incidents sont saisis dans un outil spécifique de gestion des risques et contrôles permettant ainsi de disposer d'une gestion intégrée entre gestion des risques, Contrôle Interne, et gestion des incidents.

4.5.2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La Fonction Clé Conformité est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale. Elle dispose d'un accès direct au Conseil d'Administration, afin de lui garantir son indépendance, sa liberté d'action et d'alerte.

Pour exercer ses missions la Fonction Conformité, en tant que Fonction Clé du système de gouvernance des risques, est soumise à des exigences d'honorabilité, de compétence, d'indépendance et de responsabilité.

Une séparation des tâches est réalisée au sein de la Compagnie afin que la Fonction Conformité ne soit pas en situation de conflits d'intérêts.

La Fonction Conformité dispose, en outre, des compétences nécessaires, tant au niveau de la connaissance de la législation applicable et des normes, que des évolutions réglementaires applicable à son activité.

La Fonction Conformité a pour rôle de structurer la conformité au sein de la Compagnie autour de la démarche suivante :

- Identification des obligations et des risques,

- État des lieux et maîtrise des risques de non-conformité,
- Formalisation et réalisation des contrôles.

En application de l'article R354-4-1 du Code des assurances, les missions de la Fonction Conformité sont les suivantes :

- Assurer et diffuser la veille réglementaire,
- Informer et alerter les organes de direction,
- Former et sensibiliser les collaborateurs,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité,
- Contrôler la conformité,
- Communiquer avec les autorités de contrôle.

La Fonction Conformité couvre l'ensemble des activités et opérations d'assurance de la Compagnie; la réglementation applicable à toutes les entreprises étant exclue de son périmètre.

Le périmètre du contrôle de la conformité est cohérent avec la nature des activités et l'organisation de la Compagnie.

Les thèmes fondamentaux sont :

- Les pratiques commerciales,
- La protection de la clientèle,
- La conformité contrat/produit à la législation applicable,
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- La protection et confidentialité des données,
- La réglementation relative à l'exercice des activités d'assurance,
- L'Éthique et la déontologie.

Les thèmes connexes sont :

- La fraude interne et externe : détection et prévention,
- Les ressources humaines (politique de rémunération, Compétence et Honorabilité....).

La Fonction Conformité est dotée de différents outils pour exercer ses missions :

- Les Politiques écrites du système de gouvernance de la Compagnie et notamment la politique conformité,
- La cartographie des risques stratégiques de non-conformité,
- Le plan annuel de conformité,
- L'auto-évaluation des contrôles de conformité,

- La Conformité groupe.

De plus un dispositif de comitologie est en place au sein de la Compagnie.

4.6 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

4.6.1 DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Axéria Prévoyance a rédigé et mis en œuvre une politique d'audit interne définissant un dispositif, une comitologie, une fonction clé associés.

Une Fonction Clé Audit Interne a ainsi été nommée par le Conseil d'Administration et est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale. Elle est en lien avec les autres Fonctions Clés de la Compagnie et participe aux différents comités de gouvernance mis en place.

Elle est en charge de :

- L'établissement, la mise en œuvre et le maintien opérationnel du plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance,
- L'adoption d'une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- L'émission de recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits,
- La communication du plan d'audit à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle,
- La vérification du respect des décisions prises notamment par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur la base des recommandations émises,
- La soumission au moins une fois par an à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle d'un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations,

Par ailleurs, la fonction d'audit interne peut si nécessaire planifier des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

4.6.2 INDÉPENDANCE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La Fonction Audit Interne dispose d'un accès direct au Conseil d'Administration ainsi qu'au Comité d'Audit afin de lui garantir son indépendance, sa liberté d'action et d'alerte.

Par ailleurs, afin de préserver son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine, compte tenu de la taille de la Compagnie, la réalisation des missions d'audit est sous-traitée dès lors que celles-ci sont susceptibles de générer un conflit d'intérêts.

Enfin, l'absence de conflits d'intérêts est garantie par une rémunération uniquement basée sur des objectifs qualitatifs pour sa partie variable, tel que le prévoit la politique de rémunération de la Compagnie.

4.7 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS FONCTION ACTUARIELLE

La Fonction Actuarielle est rattachée directement à la Direction Générale pour éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Le rapport de la Fonction Actuarielle a été transmis au Conseil d'Administration au mois de novembre. Une première présentation a été faite au Conseil d'Administration sur l'évaluation du calcul des provisions et sur la qualité des données au mois de mai. Une deuxième présentation a été faite en fin d'année pour donner son avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance de la Compagnie en même temps que la remise du rapport.

La Fonction Actuarielle fait état dans son rapport des méthodes utilisées pour le calcul des provisions techniques à des fins de solvabilité. Elle évalue également la suffisance et la qualité des données utilisées pour ces provisions.

4.8 DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Axéria Prévoyance dans le cadre de son business model sous-traite certaines fonctions ou activités d'assurance nécessitant des compétences spécifiques.

Cette sous-traitance s'opère auprès d'entités expertes afin d'en assurer une meilleure efficacité et efficience.

Dans le cadre de cette sous-traitance, Axéria Prévoyance a rédigé une politique qui veille à respecter les exigences de la Directive Solvabilité II :

- Axéria Prévoyance conserve l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions ou des activités,
- La sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques (au sens de l'article L. 354-1) est effectuée, conformément à la transposition de la Directive en droit français (décret R354-7), de façon à se prémunir de l'une des conséquences suivantes :
 - o Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance ;
 - o Accroître indûment le risque financier, opérationnel et de réputation ;
 - o Compromettre la capacité de la Compagnie à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de défaillance du prestataire ;
 - o Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs ;
 - o Engendrer une difficulté à trouver un autre prestataire ou à reprendre l'activité en direct.

Ainsi, les sous-traitants réalisent de façon récurrente pour le compte d’Axéria Prévoyance des travaux selon un cahier des charges précis établi par la Compagnie afin de respecter les standards qui lui sont propres.

La Compagnie a recours à deux types de sous-traitants :

- Les délégataires de gestion,
- Le gestionnaire d’actifs.

Les délégataires de gestion de la Compagnie sont principalement situés en France. Le gestionnaire d’actifs est situé en France.

Lors de la sélection d’un sous-traitant, le management de la Compagnie constitue un mémorandum complet afin de statuer sur la capacité de celui-ci à répondre aux exigences et obligations requises.

Préalablement à la contractualisation, le Conseil d’Administration, approuve cette sous-traitance. La mise en place et le suivi des sous-traitants sont placés sous la responsabilité de la Direction Générale qui s’assure de la surveillance régulière et du contrôle de qualité des sous-traitants par des reporting récurrents et adéquats ainsi que des audits réguliers.

Pour ce faire, un dispositif de maîtrise adapté au type de sous-traitance est en place ; il s’appuie notamment sur une comitologie ainsi que sur un dispositif de contrôles tant chez le sous-traitant qu’au sein de la Compagnie.

Enfin, le plan de continuité d’activité de la Compagnie intègre dans ses scénarii celui lié à la défaillance d’un sous-traitant.

4.9 ADÉQUATION SYSTÈME DE GOUVERNANCE & SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

La Compagnie a mis en place un système de gestion des risques en cohérence avec sa taille, sa stratégie et son système de gouvernance qui prévoit une gestion saine et prudente de l’entreprise, répondant aux exigences de l’article L.354-1 du Code des assurances.

4.10 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Axéria Prévoyance n’a pas d’autre information pertinente à communiquer concernant son système de gouvernance.

5. Profil de risque

5.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Compagnie a identifié des risques de souscription au sein de sa cartographie des risques.

En effet, la Compagnie est exposée soit à une dérive de la fréquence de sa sinistralité, soit à des risques catastrophe (pandémie, terrorisme), soit à des risques de montants importants.

Pour se prémunir de ces risques, la Compagnie fait appel à de la réassurance, de manière à réduire le reste à charge et avoir un impact réduit sur son bilan dans les cas énoncés ci-avant.

La Compagnie s'appuie ainsi sur son Comité de Souscription et de Gestion des Risques pour vérifier le respect de l'appétence aux risques de la Compagnie et suivre les risques dans le temps.

De même, en établissant des comptes trimestriellement et en faisant des études S/P (rapport entre les sinistres et les primes), la Compagnie peut agir rapidement en cas de dérive.

Enfin, la Compagnie s'attache à éviter toute concentration trop importante : ses contrats collectifs portent donc sur des entreprises type TPE / PME et la concentration par ville est suivie régulièrement.

5.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché font également partie des risques principaux pour une Compagnie d'assurance. Axéria Prévoyance a choisi d'avoir une politique d'investissement prudente, dans le cadre de son appétence aux risques.

Ainsi, elle investit principalement dans des obligations avec un rating satisfaisant (A ou supérieur) ou dans des actifs de trésorerie. Elle possède néanmoins des actifs plus risqués (actions, immobilier...) mais toujours à travers des fonds et avec des contraintes d'investissement précisées dans son mandat de gestion.

Pour suivre le respect de ces consignes, la Compagnie a mis en place un Comité Financier qui suit trimestriellement les risques encourus (reporting par classe d'actifs, coût en terme de solvabilité...) et qui décide des investissements futurs.

La Fonction Gestion des Risques de la Compagnie vérifie enfin que la concentration des actifs est conforme avec la volonté du Conseil d'Administration.

5.3 RISQUE DE CRÉDIT

Axéria Prévoyance travaille avec de nombreux partenaires dans le cadre de son activité. Pour se prémunir d'un défaut, elle effectue un audit en amont du partenaire afin de s'assurer que celui-ci est suffisamment solide. Ensuite, elle s'assure du bon déroulé de son

partenariat avec celui-ci en effectuant, le cas échéant, des audits. Enfin, la Compagnie dispose d'un Comité des délégués pour veiller à la surveillance de ceux-ci.

Dans le cadre de la réassurance, Axéria Prévoyance a fait le choix de ne travailler pour les nouveaux partenariats qu'avec des réassureurs disposant d'une notation satisfaisante. Elle a de plus fait le choix d'avoir un pool de réassureurs pour réassurer son traité principal. Enfin, la Compagnie demande le nantissement des provisions pour disposer d'une sécurité supplémentaire.

5.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Axéria Prévoyance est assez peu exposée au risque de liquidité. En effet, la Compagnie possède une poche monétaire très importante (plus de 30% des actifs) qui comprend des dépôts à termes et des investissements dans des fonds monétaires qui peuvent être récupérés immédiatement.

De plus, afin de s'assurer de la liquidité à tout moment, la Compagnie fournit un plan de trésorerie annuel (et le met à jour chaque fois que cela est nécessaire) au gestionnaire pour anticiper les futurs cash-flows.

Si, au vu de ce plan de trésorerie, la liquidité semble s'avérer insuffisante, le sujet est débattu au cours du Comité Financier ou directement au cours du Conseil d'Administration, de manière à mettre en place le plan d'actions.

Il est à noter qu'à fin 2017, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est évalué à 58,4M€.

5.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation des risques opérationnels dans la Formule Standard se fait avec une formule simplifiée qui dépend des primes, provisions ou capitaux en cours. Cette évaluation ne correspond pas parfaitement à la diversité des risques opérationnels que peut encourir la Compagnie.

Les risques opérationnels sont suivis à travers l'évaluation régulière de la robustesse des contrôles qui leur sont rattachés (contrôles, procédures, séparation des tâches, habilitations, doubles validations ...)

La Compagnie dispose enfin d'un Plan de Continuité d'Activités pour permettre de faire face à certaines situations ayant un impact critique pour la Compagnie.

5.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

La Compagnie ne considère pas avoir d'autres risques majeurs.

6. Valorisation

6.1 VALORISATION DES ACTIFS

6.1.1 DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE S2 POUR LES GRANDES CLASSES D'ACTIFS

En valeur de marché, la méthodologie d'évaluation par défaut pour l'ensemble des titres cotés est l'utilisation du dernier cours Bloomberg connu à la date de clôture.

Bloomberg fournit également les valeurs liquidatives des organismes de placement collectif.

A noter que le coupon couru est inclus dans la valorisation.

Pour les fonds immobilier, la société de gestion fournit une valeur liquidative à dire d'expert.

Le tableau ci-dessous présente ses valeurs de marché par grande classe d'actif de la Compagnie en date au 31 décembre 2017

Type d'actifs		Description	Valeur marché
R0080	Immobilier	OPCI et fonds immobilier	23 080
R0110	Actions cotées		
R0120	Actions non cotées		
R0130	Obligations d'Etats	Etats et Etats et assimilés	55 403
R0150	Obligations d'entreprises		
R0160	Titres structurés	Obligations sécurisées	21 975
R0170	Titres garantis		
R0180	Organismes de placement collectif		
R0190	Produits dérivés		
R0200	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Comptes à terme	52 136
R0210	Autres investissements		
			300 089

L'écart de valorisation en S1 et enS2 par grande classe d'actif de la Compagnie en date au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous:

Type d'actifs		Description	Valeur marché	Valeur Nette Comptable
R0080	Immobilier	OPCI et fonds immobilier	23 080	21 259
R0110	Actions cotées			
R0120	Actions non cotées			
R0130	Obligations d'Etats	Etats et Etats et assimilés	55 403	50 835
R0150	Obligations d'entreprises			
R0160	Titres structurés	Obligations sécurisées	21 975	20 321
R0170	Titres garantis			
R0180	Organismes de placement collectif			
R0190	Produits dérivés			
R0200	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Comptes à terme	52 136	52 136
R0210	Autres investissements			
			300 089	281 758

En valeur nette comptable, tous les actifs sont évalués au coût amorti.

Une seule exception pour les obligations qui sont valorisées en prenant en compte une surcote ou une décote qui correspond à un amortissement permettant de linéariser le taux de rendement de l'obligation sur sa durée de vie.

6.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Pour effectuer l'évaluation des provisions techniques, la Compagnie distingue trois pans de provisionnement :

- Les provisions Best Estimate issues du stock,
- Les provisions Best Estimate issues des primes futures (EPIFP),
- La Risk Margin.

6.2.1 MONTANT DES PROVISIONS

6.2.1.1 PROVISIONS BEST ESTIMATE « STOCK »

Sont considérées comme des garanties vie au sens Solvabilité II :

- Les garanties décès de l'assuré, c'est-à-dire les contrats temporaires décès (emprunteur, prévoyance individuelle, prévoyance collective), double effet, les contrats obsèques et les garanties exonération de primes décès en cas d'arrêt de travail,
- Les garanties PTIA (Perte Totale et Irréversible de l'Autonomie) de ces mêmes assurés,
- Les garanties « épargne » de la Compagnie.

Tous ces contrats, hors acceptation en réassurance, sont classés dans la LoB « Assurance avec participation aux bénéfices » puisque la Compagnie est soumise réglementairement à la provision pour participation aux excédents (PPE).

Les quelques acceptations en réassurance sont classées dans la partie « Réassurance acceptée ».

Pour effectuer la segmentation de l'arrêt de travail entre Santé SLT et Santé non SLT, Axéria Prévoyance a repris la position de l'ACPR dans le cadre des Orientations Nationales Complémentaires de 2013, pour ses portefeuilles individuels, collectifs et emprunteur. Il est à noter dans ce dernier cas que l'engagement de la Compagnie est considéré comme pluriannuel.

Ainsi, sont considérées comme des garanties Santé similaires à de la vie (ou Santé SLT) au sens de Solvabilité II :

- Les garanties invalidité (à partir de la consolidation) des portefeuilles prévoyance individuelle et prévoyance collective,
- L'ensemble des garanties arrêt de travail des portefeuilles emprunteur,

- Les garanties dépendance (la Compagnie étant engagée à ne pas augmenter les tarifs),
- De manière plus accessoire, les garanties « pertes de profession ».

De manière analogue à ce qui se fait sur le portefeuille vie, les provisions Santé SLT sont segmentées entre les contrats assurance santé « sans options et garanties » pour les contrats hors acceptation et « Assurance santé (réassurance acceptée) » pour les autres.

Sont considérées comme des garanties Santé non similaires à de la vie (ou Santé non SLT), appartenant à la ligne d'activité « Perte de Revenus » au sens de Solvabilité II :

- Les garanties incapacité et invalidité en attente des portefeuilles prévoyance individuelle et prévoyance collective,
- Les garanties Décès Accidentel de ces mêmes portefeuilles.

Enfin, sont considérées comme des garanties Santé non similaires à la vie, appartenant à la LoB « Frais de soins » au sens Solvabilité II :

- Les garanties prestations de santé (complémentaires ou 1^{er} €),
- Les garanties IJ hospitalisation.

Pour effectuer l'évaluation de ces provisions techniques, la Compagnie a choisi de mettre en place des études statistiques sur ses principaux portefeuilles, afin d'affiner le calcul des provisions techniques.

Le principal retraitement pour la Compagnie concerne l'utilisation de table d'expérience pour l'évaluation de certaines provisions alors qu'en norme Solvabilité 1 les tables réglementaires sont d'usage.

Par exemple, en norme S1, Axéria Prévoyance utilise les tables du BCAC pour le calcul des provisions « incapacité / invalidité », mais évalue ses provisions « Best Estimate » avec :

- Des tables d'expérience certifiées en assurance emprunteur,
- Une table d'expérience partagée via l'étude TARAT TNS pour son portefeuille prévoyance individuelle,
- Et en utilisant des abattements sur les tables du BCAC pour son portefeuille collectif.

En l'espèce, 94 % des provisions techniques sont évaluées au final avec une valorisation spécifique. Pour les autres provisions en revanche, le principe de proportionnalité ou la non-matérialité du changement de valorisation implique une évaluation simplifiée : provision Best Estimate = provision Solvabilité 1.

A fin 2017, la répartition des provisions techniques par type est ainsi la suivante :

	BRUTE	REASS	NETTE
Health non SLT	57,5M€	35,4M€	22M€
Health SLT	104,1M€	51,8M€	52,3M€
VIE	70M€	26,8M€	43,3M€
PROVISIONS TOTALES	231,7M€	114M€	117,6M€

Pour effectuer le calcul des provisions « Best Estimate » de réassurance, la méthodologie de la Compagnie s'appuie sur les flux futurs bruts de réassurance par année de projection pour en déduire les flux futurs théoriques de réassurance, en fonction du traité de réassurance (quote-part, excédent de plein ou excédent de sinistre).

La provision est ensuite ajustée en utilisant une probabilité de défaut du réassureur, fonction de son rating et de la durée du Best Estimate.

Pour calculer cet ajustement, la Compagnie a utilisé la simplification suivante :

$$\text{Ajustement} = - \text{Max} (50 \% * \text{PD} / (1 - \text{PD}) * \text{Durée} * \text{Best Estimate} ; 0)$$

Avec PD la probabilité de défaut du réassureur qui dépend du rating de celui-ci.

Il est à noter que lorsque l'évaluation des provisions brutes de réassurance est effectuée avec la simplification « Provisions Best Estimate = Provisions S1 », la probabilité de défaut du réassureur n'est pas prise en compte dans l'évaluation des provisions cédées.

6.2.1.2 PROVISIONS BEST ESTIMATE « PRIMES FUTURES »

La Compagnie modélise des primes futures pour évaluer sa provision Best Estimate. Néanmoins, l'horizon de projection n'est pas le même selon la typologie du portefeuille.

En effet, sur son portefeuille emprunteur, Axéria Prévoyance prend en compte les engagements jusqu'à la fin du prêt, conformément à ce qui est effectué sur le marché et conformément aux textes en vigueur (il s'agit de contrats groupe ouvert, renouvelés annuellement par tacite reconduction et disposant d'une sélection médicale à l'entrée avec une possibilité d'augmenter le tarif sur un groupe homogène et non individuellement).

En revanche, pour les autres portefeuilles (garanties annuelles à tacite reconduction au 1^{er} janvier), la Compagnie ne considère qu'une année supplémentaire.

Pour évaluer ses engagements futurs, la Compagnie effectue soit une méthodologie tête par tête avec utilisation de lois statistiques basées sur l'expérience du portefeuille (portefeuille principal de la Compagnie), soit une méthodologie basée sur les S/P historiques par ligne d'activité.

Chacune de ces évaluations prend en compte les spécificités techniques liées : la réassurance, les participations aux bénéficiaires de la réassurance, les commissions variables payées par Axéria Prévoyance à ses gestionnaires, les provisions pour égalisation ou réserves générales, et enfin la provision pour participation aux excédents.

Pour ce qui est de la prise en compte de la réassurance des portefeuilles de la Compagnie, seuls les contrats signés ont été pris en compte. Ainsi, le contrat de réassurance principal (une quote-part de 80%) est considéré uniquement pour l'année de référence 2017 et non pas sur la totalité de la projection.

Au final, les portefeuilles de la Compagnie étant bénéficiaires, la provision technique calculée est négative.

Ainsi, en effectuant la même segmentation que pour les provisions « stock », nous obtenons le résultat suivant :

	BRUTE	REASS	NETTE
Health non SLT	- 0,6M€	- 2,7M€	2M€
Health SLT	10,4M€	0,4M€	10M€
VIE	- 68,1M€	- 5,8M€	- 62,4M€
TOTAL	- 58,4M€	- 8M€	- 50,3M€

6.2.1.3 RISK MARGIN

La Risk Margin (marge pour risque) a été évaluée avec une méthode dite « coût du capital » en projetant les SCR (Solvency Capital Requirement) futurs de la Compagnie.

Pour effectuer cette évaluation, Axéria Prévoyance a fait le choix d'utiliser une simplification définie dans les spécificités techniques.

Il s'agit de la méthode simplificatrice n°4 basée sur le calcul de la durée du portefeuille net de réassurance. En effet, cette méthodologie utilise la formule suivante :

$$\text{Risk Margin} = 6\% * \text{Duration} * \text{SCR}_{\text{compagnie}} / (1 + \text{taux}_{1\text{an}})$$

Il est à noter que le calcul du SCR précisé ci-dessus ne prend en compte ni l'ajustement pour impôts différés (conformément aux textes), ni le risque de marché, celui-ci étant considéré comme non nécessaire.

Pour déterminer la Risk Margin par LoB, Axéria Prévoyance a utilisé un ratio basé sur la contribution de la branche dans le SCR Final.

Le montant de la Risk Margin est estimé à 23,2 M€.

6.2.2 NIVEAU D'INCERTITUDE

Les tables d'expérience construites par la Compagnie pour son calcul Best Estimate sont

misés à jour chaque année. L'ajout de données supplémentaires permet une amélioration permanente de ces tables.

De plus, des Backtesting sont réalisés chaque année sur les projections de primes et de sinistres pour analyser les écarts entre le réel et les estimations.

6.2.3 PASSAGE S1/S2

Les provisions S2 sont inférieures de 27% par rapport aux provisions S1. Les principales raisons sont :

- L'utilisation de tables d'expérience au lieu de tables réglementaires qui surestime la sinistralité,
- Le retraitement des IBNR,
- Le retraitement de provisions mathématiques et de provisions pour risques croissants qui sont retraitées dans le BE Primes futures.

6.2.4 AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

Aucun ajustement égalisateur n'est utilisé.

6.2.5 CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Aucune correction pour volatilité n'est utilisée.

6.2.6 COURBE DES TAUX D'INTÉRÊT TRANSITOIRE

La courbe des taux d'intérêt transitoire n'est pas appliquée.

6.2.7 DÉDUCTION TRANSITOIRE

La déduction transitoire n'est pas appliquée.

6.2.8 AUTRES INFORMATIONS

6.2.8.1 RÉASSURANCE ET TITRISATION

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont visibles dans les tableaux ci-dessus.

Les montants recouvrables de la partie dite « Provisions Best Estimate Stock » tiennent compte de la probabilité de défaut du ou des réassureurs, contrairement à la partie dite « Provisions Best Estimate primes futures » ce qui permet d'avoir une vision plus prudente puisque ce sont des bénéfices qui sont projetés.

6.2.8.2 CHANGEMENT D'HYPOTHÈSES DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Aucun changement d'hypothèses majeur n'a eu lieu lors de cet exercice mais 2 portefeuilles ont été modélisés en S2 pour la première fois réduisant ainsi la part de

contrat où l'hypothèse d'égalité des provisions entre S1 et S2 est prise en compte.

6.3 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Parmi les autres passifs de la Compagnie, seuls les impôts différés ont été valorisés de manière différente que sous Solvabilité 1. Ces impôts différés sont liés à trois effets :

- L'évaluation en valeur de marché des actifs,
- L'utilisation d'une valorisation prudentielle pour les provisions techniques,
- La prise en compte des primes futures dans le calcul des provisions.

Pour effectuer leur valorisation, la Compagnie a analysé pour chaque poste au bilan (et non ligne par ligne) s'il existait des gains ou des pertes futures.

En fonction de cette information, la Compagnie considère des impôts différés actifs ou passifs.

Le taux d'imposition utilisé est celui appliqué aux sociétés (hors déduction / abattement) soit 33.33 % au 31 décembre 2017. Il est à noter que des retraitements sont effectués pour les provisions déjà fiscalisées et pour les provisions à fiscaliser.

A fin 2017, les impôts différés passifs étaient valorisés à 42.1M€ et les impôts différés actifs à 16M€.

6.4 MÉTHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION

Axéria Prévoyance n'utilise pas de méthodes alternatives de valorisation pour effectuer ses valorisations à des fins de solvabilité.

6.5 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Axéria Prévoyance n'a pas d'autre information importante à déclarer concernant la valorisation de ses actifs et de ses passifs à des fins de solvabilité.

7. Gestion du capital

7.1 FONDS PROPRES

7.1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES : POLITIQUE

Les Fonds Propres de la Compagnie sont constitués exclusivement d'éléments classés en Tier 1 (les capitaux les plus stables et les plus solides).

En effet, ils sont composés du Capital Social de la Compagnie, à hauteur de 31M€, des résultats des années précédentes et de la réserve de réconciliation (résultats futurs de la Compagnie).

Dans son Plan à Moyen Terme, la Compagnie effectue une projection de ses Fonds Propres en se basant sur le principe de l'auto-financement : l'augmentation des Fonds Propres est liée aux résultats de la Compagnie.

7.1.2 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres de la Compagnie sont en hausse de 15M€ entre 2016 et 2017.

Cette augmentation s'explique par la hausse des Fonds Propres Tier 1, du fait de l'augmentation des profits futurs projetés.

Fonds propres (k€)	2016	2017	Ecart
Tier 1	160 610	175 617	15 007
Tier 1 restreint			
Tier 2			
Tier 3			
TOTAL	160 610	175 617	15 007

7.1.3 MONTANT DES FONDS PROPRES POUR COUVRIR LE SCR

L'ensemble des Fonds Propres de la Compagnie étant classés en Tier 1, ils sont tous éligibles pour couvrir le SCR.

Niveau	Fonds propres (k€)
Tier 1	175 617
Tier 1 restreint	
Tier 2	
Tier 3	
TOTAL	175 617

7.1.4 MONTANT DES FONDS PROPRES POUR COUVRIR LE MCR

L'ensemble des Fonds Propres de la Compagnie étant classés en Tier 1, ils sont tous éligibles pour couvrir le MCR (Minimum Capital Requirement).

Niveau	Fonds propres (k€)
Tier 1	175 617
Tier 1 restreint	
Tier 2	
Tier 3	
TOTAL	175 617

7.1.5 ANALYSE ÉCART S1/S2

Au niveau des Fonds Propres, la valorisation effectuée sous Solvabilité II est plus importante de 50,5M€ par rapport à celle effectuée sous Solvabilité 1 comme le montre le tableau ci-dessous :

En K€	Capitaux propres statutaires	Valorisation marché des actifs financiers	Best Estimate des provisions et marge de risque	Best Estimate réassurance	Impôts différés	Dividendes prévues	Fonds propres S2
Fonds propres	125 107	16 415	112 486	-48 114	-26 093	-4 183	175 617

7.1.6 MESURE TRANSITOIRE

Axéria Prévoyance ne dispose pas de Fonds Propres faisant l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 380 paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE.

7.1.7 FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Axéria Prévoyance n'a pas de Fonds Propres auxiliaires dans son capital.

7.1.8 ÉLÉMENTS DÉDUITS DES FONDS PROPRES

Axéria Prévoyance n'est pas concerné par cette section.

7.2 SCR ET MCR

7.2.1 EVALUATIONS

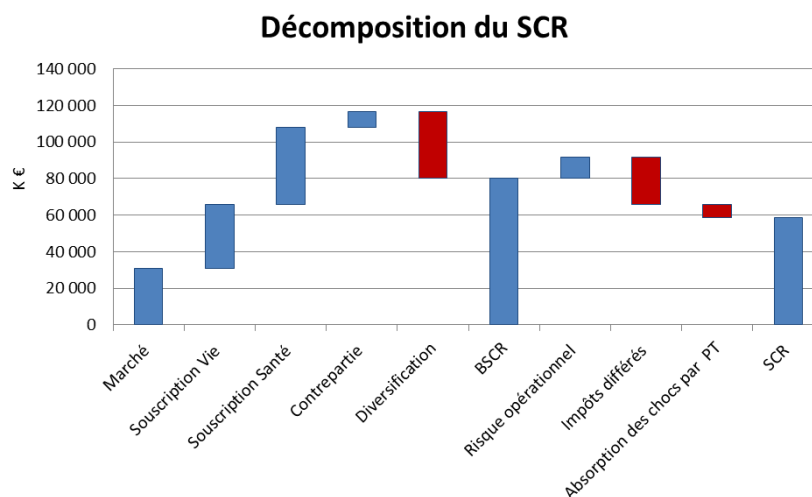
A fin 2017, le SCR d'Axéria Prévoyance est évalué à 58,3 M€, à comparer aux 175.6 M€ de fonds propres éligibles. Le taux de couverture est ainsi de 301 %.

Le MCR est quant à lui évalué à 14,7 M€, soit un taux de couverture de 1199 %.

7.2.2 SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT PAR MODULE

En ce qui concerne les exigences de fonds propres, le risque de Souscription Vie (34,9M€) et le risque de Souscription Santé (42,3M€) sont les risques principaux auxquels la Compagnie est confrontée, comme le montre le graphique ci-dessous.

Le risque de Marché reste conséquent (30,6M€) alors que les risques opérationnels (11.6 M€) et de contrepartie (8.8 M€) sont plus modérés.



7.2.3 CALCULS SIMPLIFIES

Axéria Prévoyance utilise le principe de proportionnalité pour l'évaluation de ses risques et se sert donc de méthodes simplifiées pour des portefeuilles de taille restreintes (transparisation partielle de certains actifs, provisions BE S2 = provision S1, augmentation de la sinistralité via des proxys sur les approches par scénario).

7.2.4 USP (UNDERTAKING SPECIFIC PARAMETERS)

Axéria Prévoyance n'utilise pas de paramètres spécifiques pour l'évaluation de sa solvabilité et n'est donc pas concernée par ce paragraphe.

7.2.5 CAPITAL ADD-ON

L'ACPR n'a pas demandé à Axéria Prévoyance d'ajouter de capital supplémentaire pour couvrir ses risques de solvabilité.

7.2.6 MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT

Axéria Prévoyance est une Compagnie d'assurance mixte. Ainsi, le calcul du MCR linéaire se fait en additionnant les éléments du MCR non-vie et ceux du MCR vie.

La méthode de calcul consiste à prendre en compte un pourcentage des provisions Best Estimate (BE) et des primes nettes de réassurance (le % dépendant du risque) en non-vie et un pourcentage des provisions BE nettes de réassurance et des capitaux sous risques nets de réassurance en vie.

Le MCR final doit se situer entre 25% et 45% du SCR global. Le montant du MCR linéaire d'Axéria Prévoyance respecte ce principe.

Au final, Le MCR d'Axéria Prévoyance est évalué à 14.7 M€, soit un ratio de solvabilité de 1199%.

7.2.7 CHANGEMENTS IMPORTANTS MCR OU SCR

La Compagnie a fait l'acquisition en 2017 d'un outil de référence pour la projection des flux pour le scénario central ainsi que pour les scénarios choqués. Le but est de limiter le risque opérationnel dans l'actualisation des travaux et favoriser l'analyse.

7.2.8 SOUS-MODULE « RISQUES SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE

Axéria Prévoyance n'utilise pas ce sous-module pour l'évaluation de sa solvabilité.

7.3 SOUS-MODULE « RISQUES SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE

Axéria Prévoyance n'utilise pas ce sous-module pour l'évaluation de sa solvabilité.

7.4 MODÈLE INTERNE

Axéria Prévoyance utilise la Formule Standard pour évaluer sa solvabilité et n'est donc pas concernée par ce paragraphe.

7.5 MANQUEMENT AU NIVEAU DE CAPITAL REQUIS

Au 31 décembre 2017, le Ratio de Solvabilité de la Compagnie est largement supérieur à 100%. Elle n'est donc pas concernée par cette section.

7.6 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

La Compagnie n'a pas d'autre information importante à communiquer sur la gestion de son capital.

Annexes QRT

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	16 036 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	90 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	299 761 k€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0 k€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0 k€
<i>Actions</i>	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
<i>Obligations</i>	R0130	123 247 k€
Obligations d'État	R0140	27 869 k€
Obligations d'entreprise	R0150	95 377 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	124 705 k€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0 k€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	51 809 k€
<i>Autres investissements</i>	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	389 k€
<i>Avances sur police</i>	R0240	389 k€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0250	0 k€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	106 433 k€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	32 757 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	32 757 k€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	73 676 k€
Santé similaire à la vie	R0320	52 401 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	21 274 k€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	280 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	54 685 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 183 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	689 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 320 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	185 k€
Total de l'actif	R0500	484 052 k€

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	61 113 k€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	61 113 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	56 843 k€
Marge de risque	R0590	4 270 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	143 620 k€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	121 702 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	114 525 k€
Marge de risque	R0640	7 177 k€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	21 917 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	10 104 k€
Marge de risque	R0680	11 813 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0 k€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0 k€
<i>Marge de risque</i>	R0720	0 k€
Autres provisions techniques	R0730	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	324 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	5 185 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	42 129 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	39 466 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 170 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 225 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0 k€
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	20 k€
Total du passif	R0900	304 251 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	179 801 k€

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	166 861 k€	26 499 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	17 071 k€	87 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	98 613 k€	15 465 k€	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	85 319 k€	11 121 k€	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	167 991 k€	26 524 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	17 678 k€	87 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	99 586 k€	15 437 k€	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	86 083 k€	11 174 k€	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	115 371 k€	15 043 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 351 k€	96 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	73 909 k€	11 618 k€	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	53 813 k€	3 521 k€	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	964 k€	- 576 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	- 61 k€	0 k€	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0 k€	- 3 k€	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	903 k€	- 573 k€	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	30 778 k€	8 778 k€	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200

Primes émises

Brut – assurance directe	R0110	-	-	-				193 360 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-				17 158 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	114 078 k€
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	96 440 k€

Primes acquises

Brut – assurance directe	R0210	-	-	-				194 515 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-				17 765 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	115 022 k€
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	97 257 k€

Charge des sinistres

Brut – assurance directe	R0310	-	-	-				130 414 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-				12 447 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	85 528 k€
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	57 334 k€

Variation des autres provisions techniques

Brut – assurance directe	R0410	-	-	-				388 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-				- 61 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	- 3 k€
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	330 k€

Dépenses engagées

	R0550	-	-	-	-	-	-	39 556 k€
--	-------	---	---	---	---	---	---	-----------

Autres dépenses

	R1200							
Total des dépenses	R1300							39 556 k€

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300

Primes émises

Brut	R1410	34 263 k€	90 812 k€					125 076 k€
Part des réassureurs	R1420	18 526 k€	46 978 k€					65 504 k€
Net	R1500	15 738 k€	43 834 k€					59 572 k€

Primes acquises

Brut	R1510	36 270 k€	94 621 k€					130 891 k€
Part des réassureurs	R1520	18 501 k€	47 048 k€					65 549 k€
Net	R1600	17 769 k€	47 574 k€					65 343 k€

Charge des sinistres

Brut	R1610	19 870 k€	30 802 k€					50 672 k€
Part des réassureurs	R1620	14 383 k€	23 978 k€					38 361 k€
Net	R1700	5 487 k€	6 824 k€					12 311 k€

Variation des autres provisions techniques

Brut	R1710	1 545 k€	144 k€					1 689 k€
Part des réassureurs	R1720	322 k€	0 k€					322 k€
Net	R1800	1 223 k€	144 k€					1 367 k€

Dépenses engagées

R1900	13 156 k€	31 502 k€						44 658 k€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							44 658 k€

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
	R0010		GERMANY	ITALY	MONACO	TUNISIA	SPAIN	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	192 307 k€	630 k€	254 k€	170 k€	0 k€	- 1 k€	193 360 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	17 111 k€	0 k€	0 k€	0 k€	47 k€	0 k€	17 158 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0140	113 464 k€	418 k€	74 k€	122 k€	0 k€	0 k€	114 078 k€
Net	R0200	95 954 k€	211 k€	180 k€	48 k€	47 k€	- 1 k€	96 440 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	193 458 k€	567 k€	317 k€	174 k€	0 k€	0 k€	194 515 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	17 718 k€	0 k€	0 k€	0 k€	47 k€	0 k€	17 765 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0240	114 448 k€	376 k€	74 k€	125 k€	0 k€	0 k€	115 022 k€
Net	R0300	96 728 k€	190 k€	243 k€	49 k€	47 k€	0 k€	97 257 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	129 521 k€	590 k€	- 230 k€	533 k€	0 k€	0 k€	130 414 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 417 k€	0 k€	0 k€	0 k€	28 k€	0 k€	12 445 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0340	85 076 k€	360 k€	- 201 k€	293 k€	0 k€	0 k€	85 528 k€
Net	R0400	56 862 k€	230 k€	- 29 k€	240 k€	28 k€	0 k€	57 332 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	388 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	388 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	- 61 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	- 61 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0440	- 3 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	- 3 k€
Net	R0500	330 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	330 k€
Dépenses engagées	R0550	39 171 k€	187 k€	165 k€	19 k€	13 k€	0 k€	39 555 k€
Autres dépenses	R1200	-	-	-	-	-	-	
Total des dépenses	R1300	-	-	-	-	-	-	39 555 k€

	R1400	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
			C0010 C0080	C0020 Portugal C0090	C0030 GERMANY C0100	C0040 MONACO C0110	C0050 ITALY C0120	
Primes émises								
Brut	R1410	115 208 k€	7 467 k€	1 544 k€	830 k€	18 k€	9 k€	125 076 k€
Part des réassureurs	R1420	62 380 k€	1 527 k€	993 k€	596 k€	7 k€	0 k€	65 504 k€
Net	R1500	52 827 k€	5 939 k€	551 k€	234 k€	11 k€	9 k€	59 572 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	121 004 k€	7 470 k€	1 476 k€	848 k€	83 k€	10 k€	130 891 k€
Part des réassureurs	R1520	62 456 k€	1 528 k€	948 k€	609 k€	7 k€	0 k€	65 549 k€
Net	R1600	58 547 k€	5 942 k€	528 k€	239 k€	76 k€	10 k€	65 343 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	43 853 k€	3 371 k€	703 k€	2 624 k€	152 k€	0 k€	50 703 k€
Part des réassureurs	R1620	36 091 k€	779 k€	488 k€	1 431 k€	- 397 k€	0 k€	38 394 k€
Net	R1700	7 761 k€	2 592 k€	215 k€	1 193 k€	549 k€	0 k€	12 309 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	1 689 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 689 k€
Part des réassureurs	R1720	322 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	322 k€
Net	R1800	1 367 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 367 k€
Dépenses engagées	R1900	41 522 k€	2 613 k€	398 k€	92 k€	33 k€	0 k€	44 658 k€
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-	-	44 658 k€

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€			0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0 k€	0 k€			0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	15 490 k€		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€	- 5 386 k€	10 104 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	21 274 k€		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€	21 274 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	- 5 785 k€		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€	- 5 386 k€	- 11 171 k€
Marge de risque	R0100	11 813 k€	0 k€			0 k€		0 k€	0 k€	11 813 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0 k€	0 k€			0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0120	0 k€		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0130	0 k€	0 k€			0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	R0200	27 303 k€	0 k€			0 k€		0 k€	- 5 386 k€	21 917 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€			0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0 k€			0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		113 216 k€	0 k€	0 k€	1 309 k€	114 525 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		52 401 k€	0 k€	0 k€	0 k€	52 401 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		60 815 k€	0 k€	0 k€	1 309 k€	62 124 k€
Marge de risque	R0100	7 177 k€			0 k€	0 k€	7 177 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0 k€			0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0120		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0130	0 k€			0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	R0200	120 394 k€			0 k€	1 309 k€	121 702 k€

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	- 1 598 k€	956 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 1 122 k€	- 1 538 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 477 k€	2 494 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	22 100 k€	35 386 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes	R0240	9 123 k€	26 294 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 976 k€	9 092 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	20 501 k€	36 342 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – net	R0270	12 500 k€	11 586 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0280	2 911 k€	1 359 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	23 412 k€	37 700 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8 001 k€	24 756 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	15 411 k€	12 944 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – net	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0 k€
N-9	R0160	6 586 k€	6 758 k€	64 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
N-8	R0170	8 732 k€	10 465 k€	508 k€	36 k€	5 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
N-7	R0180	37 928 k€	19 168 k€	615 k€	156 k€	93 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
N-6	R0190	44 551 k€	10 447 k€	779 k€	160 k€	63 k€	0 k€	0 k€				
N-5	R0200	49 388 k€	17 578 k€	2 326 k€	503 k€	56 k€	6 k€					
N-4	R0210	51 234 k€	16 388 k€	1 724 k€	617 k€	66 k€						
N-3	R0220	62 110 k€	19 950 k€	2 042 k€	491 k€							
N-2	R0230	70 918 k€	18 791 k€	1 475 k€								
N-1	R0240	87 094 k€	20 528 k€									
N	R0250	112 891 k€										

		Pour l'année en cours		Somme des années (cumulées)	
		C0170		C0180	
Précédentes	R0100		0 k€		14 681 k€
N-9	R0160		0 k€		13 413 k€
N-8	R0170		0 k€		19 747 k€
N-7	R0180		0 k€		57 960 k€
N-6	R0190		0 k€		56 000 k€
N-5	R0200		6 k€		69 857 k€
N-4	R0210		66 k€		70 028 k€
N-3	R0220		491 k€		84 593 k€
N-2	R0230		1 475 k€		91 184 k€
N-1	R0240		20 528 k€		107 621 k€
N	R0250		112 891 k€		112 891 k€
Total	R0260		135 456 k€		697 976 k€

**Meilleure estimation provisions
pour sinistres brutes non
actualisées**
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0 k€
N-9	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
N-8	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
N-7	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
N-6	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				
N-5	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	88 k€	85 k€					
N-4	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	2 964 k€	2 790 k€						
N-3	R0220	0 k€	0 k€	6 665 k€	6 514 k€							
N-2	R0230	0 k€	13 356 k€	12 218 k€								
N-1	R0240	36 282 k€	16 660 k€									
N	R0250	36 651 k€										

**Fin d'année (données
actualisées)**

		C0360
Précédentes	R0100	0 k€
N-9	R0160	0 k€
N-8	R0170	0 k€
N-7	R0180	0 k€
N-6	R0190	0 k€
N-5	R0200	81 k€
N-4	R0210	2 634 k€
N-3	R0220	6 150 k€
N-2	R0230	11 543 k€
N-1	R0240	15 786 k€
N	R0250	35 851 k€
Total	R0260	72 045 k€

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	31 000 k€	31 000 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	57 k€	57 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0 k€	0 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	94 050 k€	94 050 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	50 510 k€	50 510 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€				
Deductions						
Deductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	175 617 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	175 617 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	175 617 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	175 617 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	175 617 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	58 390 k€				
Minimum de capital requis	R0600	14 652 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	300,77%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1198,62%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	179 801 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	4 183 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	125 107 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	50 510 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	52 347 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	- 2 017 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	50 330 k€

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut		Simplifications	
		C0110		C0120	
Risque de marché	R0010	30 650 k€			
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 881 k€			
Risque de souscription en vie	R0030	34 927 k€		Risque de catastrophe en vie	
Risque de souscription en santé	R0040	42 294 k€			
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€			
Diversification	R0060	- 36 577 k€			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	80 174 k€			

		C0100
Risque opérationnel	R0130	11 624 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 7 316 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 26 093 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	58 390 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	58 390 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

S.28.02.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
	C0010		C0020	
R0010	6 943 k€		0 k€	

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	12 500 k€	83 753 k€	0 k€	0 k€
R0030	11 586 k€	10 601 k€	0 k€	0 k€
R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
R0200	0 k€	7 709 k€

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0 k€		- 11 171 k€	
R0220	0 k€		0 k€	
R0230	0 k€		0 k€	
R0240	0 k€		62 124 k€	
R0250		0 k€		9 739 410 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	14 652 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	58 390 k€
Plafond du MCR	R0320	26 275 k€
Plancher du MCR	R0330	14 597 k€
MCR combiné	R0340	14 652 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€

Minimum de capital requis	R0400	14 652 k€
----------------------------------	-------	------------------

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	0 k€	0 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	0 k€	0 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	0 k€	0 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	0 k€	0 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	0 k€	0 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	0 k€	0 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	0 k€	0 k€